

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2022/140

Objet : Travaux de création d'appuis pour déploiement de la fibre optique

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée le 28/10/2022 par INEO INFRACOM, agissant pour le compte de GERS FIBRE, en vue d'occuper le domaine public du 21/11/2022 au 21/05/2023 afin de réaliser des travaux de création d'appuis dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur les voies suivantes :

- Voie communale dite Pipe d' en Haut
- Voie communale n°6 dite de Jouéou,

CONSIDERANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : INEO INFRACOM est autorisé à occuper le domaine public du 21/11/2022 au 21/05/2023 afin de réaliser des travaux de création d'appuis dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur les voies suivantes :

- Voie communale dite Pipe d' en Haut
- Voie communale n°6 dite de Jouéou

Article 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des Services Techniques de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction compétente dans les délais de 2 mois suivant sa notification.

Article 4 : Madame la Directrice Générale, Monsieur le Responsable des Services Techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 17 novembre 2022

p/o **Le Maire**
Barbara NETO
Robert CAMAZZOLA
Adjoint

